



LES PRODUITS LOURDS ET ENCOMBRANTS

BONNES PRATIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODE A BARRES

Date : 08 Juillet 2009	Version : 4.1
Auteur : Cédric HOULETTE	Statut : Pour diffusion
<p>Objectifs :</p> <p>Ce document a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rappeler les règles générales de l'identification automatique et les bons principes pour la mise en œuvre d'une solution efficace ;• Proposer des recommandations pour faciliter la lecture en caisse des produits lourds et encombrants ;• Définir les modalités pratiques des solutions s'appuyant sur l'utilisation des codes à barres ;• S'assurer que les solutions soient compatibles au regard des Spécifications internationales publiées par GS1. <p>Il concerne :</p> <ul style="list-style-type: none">• toute enseigne de la distribution qui souhaite s'appuyer sur le code à barres pour lire les produits lourds sans manipulation par les caissières ;• toute entreprise qui fabrique et commercialise des produits pondéreux pour la grande distribution ;• tous les produits lourds et volumineux, qu'ils soient permanents ou constitués de manière ponctuelle pour une opération promotionnelle.	

Sommaire

Avant-propos.....	2
Généralités.....	2
Le rôle du code à barres sur les produits	2
Les matériels de lecture de codes à barres.....	3
Le lecteur manuel	3
Le scanner fixe (en ligne de caisse).....	3
Les Recommandations de mise en œuvre du Code à Barres	3
Les principes de base	3
L'augmentation de la taille des codes à barres	4
L'étirement du code à barres (hauteur).....	5
Le codes à barres « étiré » sur plusieurs faces	6
Le « multi-gencodage ».....	6
Les Recommandations de mise en œuvre du code à barres détachable	8

AVANT-PROPOS

Les produits lourds et les produits encombrants posent souvent des difficultés de lecture automatique lors du passage en caisse, nécessitant de réfléchir à la mise en œuvre de solutions adaptées.

Pour définir un produit lourd, on s'appuiera sur une recommandation publiée le 30 juin 2008 à l'initiative de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) qui a fixé à **8 kg** la valeur limite acceptable pour le port manuel de charge.

Ce document rappelle les bons principes de l'identification automatique et propose des recommandations pour la mise en œuvre d'une solution code à barres permettant la lecture automatique en caisse des produits lourds et volumineux.

Ces propositions ont été élaborées à partir des Spécifications internationales GS1 et des pratiques en vigueur dans la grande distribution. Elles ne prétendent pas couvrir l'exhaustivité des typologies de produits. Par conséquent, il conviendra à chacun d'adopter la solution la plus opérationnelle selon ses propres contraintes de packaging, de coût.



Ces propositions peuvent être combinées les unes avec les autres.

Elles peuvent compléter d'autres solutions déjà opérationnelles dans certaines organisations, comme la solution « d'appel prix ».

GENERALITES

Le rôle du code à barres sur les produits

La lecture d'un code à barres sur un produit permet la saisie automatique du code identifiant le produit. La lecture optique remplace alors la frappe sur le clavier.

Le code à barres permet de mettre en œuvre des solutions de traitement automatisé, fiable et efficace. Cependant, l'efficacité de l'application du code à barres en caisse suppose son adéquation aux besoins du magasin et de l'enseigne et à l'ergonomie du poste d'encaissement.

Dans le cas des produits lourds et volumineux pour lesquels la manipulation peut être rendue pénible, le code à barres apporte une réponse efficace. Il peut être éventuellement complété d'autres solutions comme l'appel prix.

Les matériels de lecture de codes à barres

En magasin, différents types de matériels de lecture peuvent être utilisés au poste d'encaissement. La connaissance succincte de leur mode de fonctionnement peut permettre d'optimiser les décisions concernant l'équipement de lecteurs de codes à barres.

Le lecteur manuel

Le lecteur manuel peut s'apparenter à une douchette que l'on « positionne » en face du code à barres ou encore à un pistolet qui permet, selon les technologies, d'émettre un faisceau ou de prendre une photo du code à barres.

Pour ce type de matériels, la lecture s'effectue à distance, en sachant que certains critères pourront faciliter la lecture (ex : taille du code à barres).

Ce mode de lecture est adapté pour toutes les solutions développées dans ce document.

Le scanner fixe (en ligne de caisse)

Qu'il soit vertical ou horizontal, c'est le produit (et donc le code à barres) que l'on déplace au-dessus ou face à la fenêtre de lecture. Un balayage du code est effectué automatiquement grâce à un jeu de miroirs tournants. Il « traverse » le symbole dans toutes les directions. Le scanner est dit « omnidirectionnel » dans la mesure où il est capable de lire le symbole quelle que soit la façon dont il est présenté devant la fenêtre de lecture. Ceci n'est cependant possible que si la hauteur du code à barres est suffisante, d'où l'importance des recommandations GS1 sur ce point.

Le scanner de caisse fixe permet la lecture des codes à barres sur des articles placés directement au-dessus ou face à la fenêtre de lecture (ex : codes à barres détachables) mais ne répond pas au besoin de lecture à longue distance.

LES RECOMMANDATIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CODE A BARRES

Les principes de base

Les standards GS1 définissent au plan international les règles d'usage des codes à barres GS1 appliqués dans la grande distribution.

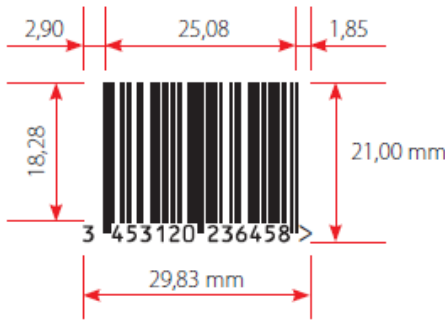


A ce titre, le nombre nécessaire de codes à barres sur un produit destiné à être lu en point de vente est fixé à **1 au minimum**. Il est cependant possible d'en apposer plusieurs sur les produits volumineux ou **les produits lourds**.

Par ailleurs, il est à noter que la **qualité** d'un code à barres (conditionnée par le respect de certains critères comme les couleurs, les dimensions ou encore la qualité d'impression) est en soi un facteur déterminant pour la lecture à distance, indépendamment de son nombre et de sa taille sur le produit.

L'augmentation de la taille des codes à barres

La taille du code à barres (appelée aussi « facteur de grossissement) conditionne les possibilités de lecture à distance.

Dans le cas général, les standards GS1 recommandent d'imprimer les codes à barres dans une fourchette de tailles indiquées ci-dessous :

<p>Facteur de grossissement = 0,8 soit 80%</p>	 <p>Diagram showing a barcode with dimensions: 2,90 mm (left margin), 25,08 mm (main width), 1,85 mm (right margin), 18,28 mm (left height), 21,00 mm (right height), and 29,83 mm (total width). The barcode contains the numbers 3 453120 236458 >.</p>
<p>Facteur de grossissement = 1,5 soit 150%</p>	 <p>Diagram showing a barcode with dimensions: 5,445 mm (left margin), 47,025 mm (main width), 3,465 mm (right margin), 34,275 mm (left height), 39,39 mm (right height), and 55,935 mm (total width). The barcode contains the numbers 3 453120 236458 >.</p>
<p>Facteur de grossissement = 2 soit 200%</p>	 <p>Diagram showing a barcode with dimensions: 7,26 mm (left margin), 62,7 mm (main width), 4,62 mm (right margin), 45,7 mm (left height), 52,52 mm (right height), and 74,58 mm (total width). The barcode contains the numbers 3 453120 236458 >.</p>

Avantage :

Cette solution présente l'avantage de s'intégrer au packaging en pré-impression sans remettre en cause les processus d'impression existants.

Recommandations :

- Compte tenu de la place disponible sur le packaging, il est recommandé d'imprimer le code à barres dans une fourchette de **tailles comprises entre 150% et 200%** ;
- En cas d'impression de plusieurs codes à barres sur un produit, il est recommandé de privilégier la taille maximale pour le code à barres qui aura le plus de probabilité d'être présenté à l'opérateur de caisse.

La taille minimum de 150% et la distance de lecture souhaitée sont des critères essentiels à intégrer dans les tests de référencement des outils de lecture de caisse.

L'étirement du code à barres (hauteur)

Cette solution consiste à augmenter la hauteur des barres du code à barres pour en optimiser la lecture. Aucune limite n'est fixée par les standards GS1 quant à la hauteur d'un code à barres sur le packaging.

Exemples :



Avantages de la solution :

- augmente les chances du code à barres d'être repéré plus rapidement grâce à l'occupation d'une plus grande surface sur le produit ;
- permet d'occuper simplement une plus grande surface, notamment sur les produits circulaires.

Inconvénients de la solution :

- présente le risque de ne pas être « identifié » par l'opératrice de caisse comme un code à barres (surtout dans le contexte du self check out).

Le codes à barres « étiré » sur plusieurs faces

Cette solution consiste à imprimer un (ou plusieurs) codes à barres « étirés » sur le produit et à les placer sur les angles des conditionnements ayant plusieurs faces. Cette solution permet d'imprimer moins de codes à barres sur le produit, tout en conservant un maximum de faces permettant la lecture du code à barres.

Exemple :



Cette solution présente les mêmes avantages et inconvénients que la solution du code à barres étiré.

Le « multi-gencodage »

Le multi-marquage de codes à barres (appelé ici « multi-gencodage » en référence au nom de « gencod » couramment utilisé pour parler du code à barres) consiste à imprimer **plusieurs codes à barres identiques** à différents endroits du packaging, ceci afin d'en faciliter la lecture automatique par des scanners.

Exemples :



Avantages de la solution :

- maximise les possibilités de lecture automatique des codes à barres restés dans le chariot ;
- rappelle l'identité visuelle du code à barres existant (même forme, même présentation) ;
- ne présente pas de risques de multiples lectures en raison de la temporisation prévue nativement dans les lecteurs.

Recommandations générales :

- Dès lors que la place le permet, il est recommandé d'apposer le code à barres sur **chaque face du produit** ;
- Privilégier les surfaces planes pour garantir la meilleure « scannabilité » ;
- Privilégier la surface du packaging ayant la plus grande superficie disponible et la plus grande probabilité d'être présentée à l'hôtesse de caisse une fois l'article posé dans le caddie ;
- Pour en permettre éventuellement la saisie manuelle, au moins 1 des codes à barres doit contenir « en clair » et à proximité du code à barres les 13 chiffres du code ;

Cas particuliers :

- Pour les **produits circulaires**, apposer les codes à barres sur des faces opposées ;
- Pour les **packs d'eau et les cartons**, il est recommandé d'apposer au moins un des codes à barres sur le dessus du conditionnement ;
- Pour les **produits lourds en sac**, privilégier le haut de la face arrière.

LES RECOMMANDATIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CODE A BARRES DETACHABLE

Cette solution consiste à permettre la lecture du code à barres du produit par **décollage** (Sticker) ou **arrachage**.



Le code à barres détachable a un impact sur les processus d'impression et de conditionnement des produits.

Cette solution est complémentaire à l'obligation d'apposer au moins un code à barres sur le packaging.

Pour des questions environnementales, il est recommandé de faire des étiquettes mono-matériaux.

1. Le code à barres décollable (Sticker)

La solution consiste à intégrer le code à barres sur un sticker décollable en complément d'au moins un code à barres indissociable du packaging.

Recommandations :

- Il est recommandé d'imprimer sur le sticker :
 - o Le **code à barres**, y compris les 13 chiffres du code produit ;
 - o La **marque**, la **dénomination commerciale et le format** du produit ;
 - o La mention « **code à barres détachable** » ;
- Sa présence sur le packaging et son mode d'utilisation doivent être clairement identifiés sur l'emballage du produit ;
- Il est recommandé de ne pas le rendre repositionnable pour éviter toute possibilité de recollage sur un autre produit de la gamme pour le passage en caisse.

2. Le code à barres « déchirable » partie détachable et intégrée au packaging

La solution consiste à intégrer le code à barres sur une partie déchirable du packaging. Elle présente des avantages de sécurité et d'identification car elle conserve l'identité visuelle de l'emballage ne peut être confondu avec d'autres produits de la gamme commerciale ou des produits concurrents lors de son passage en caisse.

Exemple :



Recommandations :

- Il est recommandé d'imprimer sur la partie déchirable :
 - o Le **code à barres**, y compris les 13 chiffres du code produit ;
 - o La **marque**, la **dénomination commerciale** et le **format** du produit ;
 - o La mention claire de sa présence et de ses modalités pratiques (exemple : flèche et mention « A détacher ») à proximité immédiate de la partie détachable ;
- Le découpage / arrachage doit pouvoir s'effectuer simplement et facilement ;
- Il est recommandé de le positionner sur le dessus du packaging.

GS1 France

2, rue Maurice Hartmann
 92137 Issy-les-Moulineaux cedex
 T +33 (0)1 40 95 54 79
 F +33 (0)1 40 95 54 49
<http://www.gs1fr.org>